



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

2023-128 du 22/09/2023

Règlementant la circulation Lieudit La Croix Laurent - VC 192  
pour intervention sur l'antenne de téléphonie mobile (stationnement  
d'une nacelle)

### LE MAIRE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

- VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU** la demande formulée par l'entreprise FOSELEC Centre Ouest Route de Briollay 49480 ST SYLVAIN D'ANJOU

## ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du 26/09/2023 et pour une durée de 1 jour la circulation, située au lieudit La Croix Laurent, sera réduite à une voie et régulée par la mise en place d'un alternat par feu tricolores, afin de permettre l'intervention sur une antenne de téléphonie mobile (stationnement d'une nacelle).

La circulation sera rétablie à double sens en dehors des heures d'ouverture du chantier.

**ARTICLE 2** : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**ARTICLE 3** : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en lieu habituel

A Saint-Aubin-des-Châteaux,

Le 22/09/2023

Le Maire, RABU Daniel

